

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 27/07/2022  
Et publication ou notification le :  
27/07/2022

**Excusé(s)** : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

**A été nommée secrétaire** : Mme NERAUDEAU Delphine

#### 2022\_07\_03 – Urbanisme : SYDEV Salle polyvalente - Travaux neufs d'éclairage

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage Salle polyvalente Constant Guyon. Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.  
Le montant des travaux s'élève à 36 504,00 € HT soit 43 805,00 € TTC.  
La participation de la commune est de 26 206,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :  
**Accepte** la convention n° 2022.ECL.0409 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage de la salle polyvalente Constant Guyon,  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 27/07/2022  
Le Maire  
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Delphine NERAUDEAU